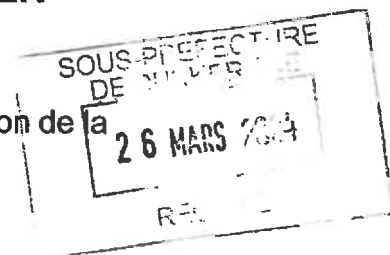


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale



Délibération n° : 10/2024

Objet : Vote du compte de gestion 2023 de la Section du Centre d'Action Sociale de Saint-Pol-sur-Mer, dressé par Monsieur Jean-Paul RAPHY, comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dunkerque

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU
Excusé : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI
Procuration : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente soumet au comité de gestion l'approbation du compte de gestion 2023 de la SCAS, dressé par Monsieur Jean-Paul RAPHY, comptable public du SGC de Dunkerque pour la gestion du 1^{er} janvier 2023 au 7 mars 2024.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Comptable du SGC de Dunkerque, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le comptable du SGC de Dunkerque ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

.../...

.../...

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2023 s'avèrent régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 7 mars 2024 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE de déclarer que le compte de gestion de la SCAS dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur Jean-Paul ROPY, comptable, pour la gestion du 1^{er} janvier 2023 au 7 mars 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



Délibération adoptée à l'unanimité

Section du Centre
d'Action Sociale de
Saint Pol sur Mer

Délibération n° 11/2024

DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(2) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE DE GESTION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

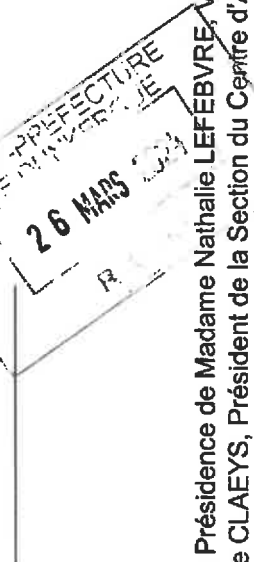
Nombre de membres en exercice : 5
 Nombre de membres présents : 3
 Procuration : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 4
 VOTES : Contre : 4 Pour : 4
 Date de convocation : le 11 mars 2024

59 | 4 | 26 | 540

Séance du 15 mars 2024 à 14h30

condition de quorum.

Le (2) Comité de Gestion réuni sous la Présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la Section du Centre d'Action Sociale, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		399 768,63		112 766,72		512 535,35
Opérations de l'exercice	1 193 359,72	1 176 861,50	24 158,61	18 416,89	1 217 518,33	1 195 278,39
TOTAUX	1 193 359,72	1 576 630,13	24 158,61	131 183,61	1 217 518,33	1 707 813,74
Résultats en clôture		383 270,41		107 025,00		490 295,41
Restes à réaliser			1 361,76		1 361,76	-
TOTAUX CUMULES			25 520,37	131 183,61	25 520,37	131 183,61
RESULTATS DEFINITIFS		383 270,41		105 663,24		490 295,41

COMPTE ANNEXE POUR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice.....						
TOTAUX						
Résultats en clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS.....						


- (1) Rayer les mention inutiles.
- (2) Conseil Municipal, Conseil d'Administration ou Comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Nathalie LEFEBVRE, RémY BECUWE et Joël DENAVEAU

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



V – ARRETE ET SIGNATURE	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par la Vice-Présidente,
A Saint-Pol-sur-Mer, le 15 mars 2024

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-Présidente de la SCAS



Délibéré par le comité de gestion, réuni en session ordinaire
A Saint-Pol-sur-Mer, le 15 mars 2024

Les membres du comité de gestion,

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 4

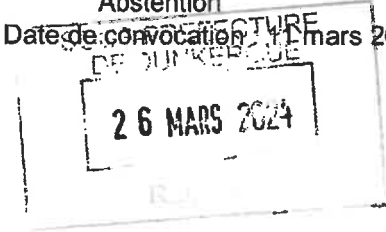
VOTES :

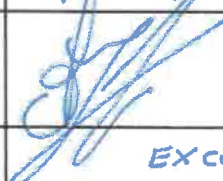


Pour : 4 Procuration : 1

Contre :

Abstention

Date de convocation : 11 mars 2024



Christophe CLAEYS	Excusé avec procuration Ne prend pas part au vote
Nathalie LEFEBVRE	
Leïla NAÏDJI	Excusé avec procuration
Rémy BECUWE	
Joël DENAVEAU	

Certifié exécutoire par la Vice-Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture le 22.103.2024
et de la publication le

A Saint-Pol-sur-Mer, le 22.103.2024

Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-POL-SUR-MER

26 MARS 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 12/2024

Objet : Affectation du résultat 2023 de la Section du Centre d'Action Sociale

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 5

Présents : 3

Votants : 5

Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU

Excusé : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI

Procuration : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du comité de gestion, le compte administratif 2023 de la SCAS voté ce jour et invite l'assemblée à statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Elle rappelle d'abord les résultats de l'année 2023 :

1. Rappel du résultat d'investissement de l'exercice 2023

Total des charges :	24 158,61 €
Total des produits :	18 416,89 €
Résultat (Déficit) :	- 5 741,72 €
Report de dépenses :	1 361,76 €
Report de recettes :	
Nouveau Résultat (Déficit) :	- 7 103,48 €
Résultat antérieur (Excédent) :	112 766,72 €
Résultat cumulé (Excédent) :	105 663,24 €

.../...

.../...

2. Rappel du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Total des charges :	1 193 359,72 €
Total des produits :	1 176 861,15 €
Résultat (Déficit) :	- 16 498,22 €
Report de dépenses :	
Report de recettes :	
Nouveau Résultat (Déficit) :	- 16 498,22 €
Résultat antérieur (Excédent) :	399 768,63 €
Résultat cumulé (Excédent) :	383 270,41 €

Elle propose ensuite l'affectation ci-après, tout en rappelant aux membres du comité de gestion que la couverture du besoin de financement de la section d'investissement est obligatoire.

Report de fonctionnement :	383 270,41 €
----------------------------	--------------

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du résultat d'investissement et du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

DECIDE D'AFFECTER la somme de 383 270,41 € à la section de fonctionnement pour équilibré le Budget Primitif (BP) 2024 de la SCAS.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



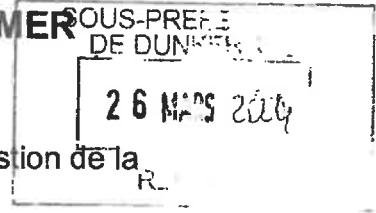
Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale



Délibération n° : 13/2024

Objet : Vote du Budget Primitif (BP) de l'exercice 2024 de la Section du Centre d'Action Sociale

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 5

Présents : 3

Votants : 5

Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU

Excusé : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI

Procuration : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée le cadre législatif et règlementaire dans lequel s'inscrit le vote du Budget.

Il s'agit :

Du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, L.2321-1 et suivants...), de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république (notamment ses articles 11 et 13) et de l'obligation législative de voter le budget.

L'assemblée a été entendue au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, organisé en application de la loi du 6 février 1992, approuvé le 15 février 2024.

Elle expose :

- Une section de fonctionnement de 1 541 271,81 € s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes.
- Une section d'investissement de 121 495,84 € s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes.

.../...

.../...

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré,

DECIDE :

- De voter le Budget Primitif 2024 de la manière suivante :
 - Par nature et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement
 - Avec reprise du résultat N-1
- D'adopter le Budget Primitif 2024 arrêté comme suit :

TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 541 271,81 €	1 541 271,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	121 495,84 €	121 495,84 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



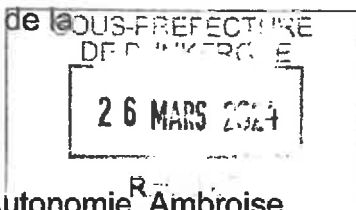
Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale



Délibération n° : 14/2024

Objet : Vote du compte de gestion 2023 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC) de Saint-Pol-sur-Mer dressé par Monsieur Jean-Paul ROPY, Comptable du Service de Gestion Comptable de Dunkerque

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU
Excusés : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI
Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente soumet au comité de gestion l'approbation du compte de gestion 2023 de la RAAC dressé par Monsieur Jean-Paul ROPY, Comptable du Service de Gestion Comptable de Dunkerque, pour la gestion du 1er janvier 2023 au 22 janvier 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le comptable du Service de Gestion Comptable de Dunkerque a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2023 s'avèrent régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

de déclarer que le compte de gestion de la RAAC dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur Jean-Paul RAPHY pour la gestion du 1^{er} janvier 2023 au 22 janvier 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



Délibération adoptée à l'unanimité

Résidence Autonomie
Ambroise Croizat
de Saint-Pol-sur-Mer

Délibération n° 15/2024

DELIBERATION

(1) ~~DU CONSEIL MUNICIPAL~~

(2) **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE DE GESTION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 3
Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre : 0 Pour : 4
Date de convocation : le 11 mars 2024

59 | 4 | 26 | 540

Séance du 15 mars 2024 à 14h30

Le (2) comité de gestion réuni sous la Présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christophe CLAEYS (3), Président de la Section du Centre d'Action Sociale, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		270 025.75		465 105.35		735 131.10
Opérations de l'exercice	720 073.64	681 840.78	17 342.17	46 324.73	737 415.81	728 165.51
TOTAUX	720 073.64	951 866.53	17 342.17	511 430.08	737 415.81	1 463 296.61
Résultats en clôture		231 792.89		494 087.91		725 880.80
Restes à réaliser					-	
TOTAUX CUMULES	720 073.64	951 866.53	17 342.17	511 430.08	737 415.81	1 463 296.61
RESULTATS DEFINITIFS		231 792.89		494 087.91		725 880.80



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice.....						
TOTAUX						
Résultats en clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS.....						

- (1) Rayer les mentions inutiles.
 - (2) Conseil Municipal, Conseil d'Administration ou Comité.
 - (3) Maire ou Président.
 - (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
- Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : **Nathalie LEFEBVRE, Remy BECUWE et Joël DENAIVEAU**

Délibération adoptée à l'unanimité



POUR EXTRAIT CONFORME
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS

590785002 Code FINESS	Section du C.A.S BUDGET FLAC	CA BUF	2023 ESMS
--------------------------	---------------------------------	-----------	--------------

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Vice-Présidente,
A Saint Pol sur Mer, le 15 Mars 2024
La Vice-Présidente,
Nathalie LEFEBVRE

Délibéré par le Comité de Gestion, réuni en session Ordinaire
A Saint Pol sur Mer, le 15 Mars 2024

Les membres du Comité de Gestion,

Christophe CLAEYS
Excusé avec procuration
Ne prend pas part au vote

Joël DENAVEAU

Leïla NAÏDJI

Excusé avec procuration

Rémy BECUWE



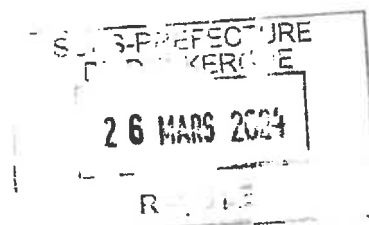
Nombre de membres en exercice	: 5
Nombre de membres présents	: 3
Nombre de suffrages exprimés	: 4
VOTES	
Pour	: 4
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Procuration	: 1
Date de convocation : 11 mars 2024	



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le 22 Mars 2024 et de la publication le
A Saint Pol sur Mer le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER



EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 16/2024

Objet : Affectation du résultat 2023 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC) de Saint-Pol-sur-Mer

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 5

Présents : 3

Votants : 5

Procurations : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du comité de gestion de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer qu'en accord avec le compte de gestion 2023, le compte administratif de la RAAC de Saint-Pol-sur-Mer fait apparaître un résultat comptable déficitaire de 38 232,86 €.

Elle expose également à ses membres qu'à ce résultat déficitaire de 38 232,86 €, il convient de reprendre l'excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles (compte 1118), soit 270 025,75 €.

Soit résultat comptable 2023	= - 38 232,86 €
reprise de l'excédent du compte 1118	= + 270 025,75 €
résultat à affecter	= + 231 792,89 €

.../...

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter ce résultat, soit 231 792,89 € au compte 1118 (Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reproductibles) pour 2024.

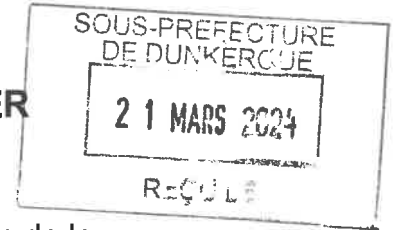
POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER



EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 17/2024

Objet : Amortissement du matériel de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

SEANCE DU 15 MARS 2024

Le 15 mars 2024 à 14h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU
Excusés : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI
Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

Il est exposé aux membres du comité de gestion qu'il est nécessaire d'établir un tableau d'amortissement de la valeur d'acquisition du matériel pour le fonctionnement de la RAAC.

Les membres du comité de gestion décident que l'amortissement du matériel s'effectuera de la manière suivante :

- Une cuisinière vitrocéramique FAR CV5060MG, pour l'appartement 561, d'un montant de 329,99 €, amortie en 8 ans, soit 41,25 € par an en remplacement d'une cuisinière vitrocéramique FAR CV5060MG reprise à l'inventaire sous le n° 511 déclarée hors d'usage,
- Un sèche-linge HOTPOINT CNT M11 82K, d'un montant de 689,98 €, amorti en 5 ans, soit 138,00 € en remplacement d'un sèche-linge BOSCH WTG86409FF repris à l'inventaire sous le n° 502 déclaré hors d'usage,
- Une cuisinière vitrocéramique FAR CV5060MG, pour l'appartement 670, d'un montant de 449,98 €, amortie en 8 ans, soit 56,25 € par an en remplacement d'une cuisinière électrique FAR CE5060 16WS reprise à l'inventaire sous le n° 435 déclarée hors d'usage,

.../...

.../...

- Un WC réhaussé pour l'appartement 673, d'un montant de 459,58 €, amorti en 10 ans, soit 45,96 € par an,
- Deux radiateurs pour les appartements 673 et 676 (chambre), d'un montant de 1 210,99 €, amortis en 15 ans, soit 80,73 € par an.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



Délibération adoptée à l'unanimité